

Anna Krahotin  
Second Secretary

EPU 18, 31 janvier 2014  
Recommandations du Canada

45

## Union des Comores

### Question

En 2009, l'Union des Comores s'est engagée à mettre sur pied une procédure afin de recevoir et de traiter des allégations de discrimination dans le domaine de l'emploi. Est-ce que la délégation comorienne pourrait nous indiquer si une telle procédure est en place et si des plaintes de discrimination ont été reçues?

### Recommandations

Le Canada recommande que l'Union des Comores:

1. Fasse un examen du système juridique afin de s'assurer que les dispositions du droit civil, du droit musulman et du droit coutumier soient conformes aux dispositions de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
2. Renforce ses efforts en matière de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, et prenne des mesures pour accroître la participation active des femmes dans la vie politique et publique.

### Observations:

Nous félicitons l'Union des Comores pour l'adoption d'une Politique nationale des droits de l'homme et la création de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés.

Le Canada note avec intérêt la création d'une direction de l'entrepreneuriat féminin. Encourager une participation active des femmes dans l'économie fait partie intégrante d'une politique de la promotion de la croissance économique.